



COMMUNE DE MODANE
Place de l'Hôtel de Ville
73500 MODANE

MARCHES PUBLICS DE PRESTATION INTELLECTUELLE

ACTE D'ENGAGEMENT

<u>Maître d'Ouvrage</u>	COMMUNE DE MODANE Hôtel de Ville - 73500 MODANE Tél 04 79 05 11.72 Fax 04 79 05 34.29
<u>Objet de la consultation</u>	ANIMATION DU SITE NATURA 2000 S37

<u>Remise des Offres</u>	avant Vendredi 16 Avril 2021, 12h00
--------------------------	--

Le.....

**Le Candidat,
"Lu et approuvé"
Le Représentant,**

(cachet et signature)

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

COMMUNE DE MODANE – Place de l'Hôtel de Ville – 73500 MODANE

Mode de passation et forme de marché :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie aux articles L. 2123-1 du code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements :

Monsieur RAFFIN Jean-Claude, Maire de Modane, par délégation de compétence reçue par délibération de l'organe délibérant en date du 02/06/2020.

Ordonnateur :

Monsieur le Maire Jean-Claude RAFFIN

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur Le Trésorier Payeur de Modane

ARTICLE 1 – CONTRACTANTS

Je (Nous), soussigné(s),

- Entreprise seule
 Groupement conjoint avec mandataire solidaire

(Cocher la case correspondante)

	Agissant seul ou Mandataire	Cotraitant 1	Cotraitant 2
Nom, prénom :			
Domicilié à :			
Agissant en mon nom personnel	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
OU Agissant en qualité de :			
Au nom et pour le compte de la société (1) :			
N° SIRET			
N° RCS (2)			
Code APE			
Adresse mail :			

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

(2) remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ / ENGAGEMENT / DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Objet du marché

La présente consultation concerne l'animation du site Natura 2000 « Landes, Pelouses, Prairies et Habitats rocheux du massif du Mont Thabor » pour le compte de la Commune de Modane pour l'année 2021.

Lieu d'exécution : communes concernées par le site S37 en Savoie : Valmeinier, Orelle et Modane.

2.2 Engagement

- Après avoir pris connaissance des pièces administratives et technique du projet relatif au présent marché,
- Et après avoir fourni les pièces prévues aux articles R. 2343-3 du code de la commande publique.

Je **m'ENGAGE** ou j' **ENGAGE** le **groupement dont je suis mandataire**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

2.3 Variantes et options

Les variantes et options sont interdites.

ARTICLE 3 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

- **Pièces particulières**

- L'Acte d'Engagement (A.E)
- Le Règlement de la Consultation (R.C)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- La décomposition des prix
- le DOCOB Natura 2000

- **Pièces générales**

Les documents applicables qui suivent sont ceux en vigueur à la date de signature par l'entreprise du présent marché :

- Le CCAG - Prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009

ARTICLE 4 - OFFRE DE PRIX

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application **d'un prix global et forfaitaire** dont le libellé est détaillé à la décomposition des prix.

Montant HT : € HT

TVA au taux de : %

Montant TTC : € TTC

Montant TTC (en lettres) :

ARTICLE 5 – VARIATION DES PRIX

La mission est rémunérée par application **d'un prix global forfaitaire**.

Les prix sont fermes et non actualisables. Ce montant forfaitaire reste inchangé en cas de reconduction.

ARTICLE 6 – MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES

Les services, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique et les clauses du CCAG – PI du 16 septembre 2009.

Le règlement de la prestation se fera par mandat administratif après présentation d'une facture et à la fin de la prestation après signature d'un procès-verbal de réception.

Le mode de règlement du marché proposé par la personne publique est le virement administratif par le budget général de la commune section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires éventuellement applicables sera le taux marginal de la BCE majoré de 8 points. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est prévue.

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) précisé(s) ci-après :

En cas de groupement solidaire, les travaux feront l'objet d'un paiement à un compte unique ou joint, indiqué ci-dessous, et géré par le mandataire du groupement.

Titulaire	Etablissement	Agence	Compte	Banque	Guichet	RIB
.....

(joindre un R.I.B.)

ARTICLE 7 – SOUS TRAITANCE

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance.

- **Montant sous-traité désigné au marché**

Les annexes au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations envisagées d'être exécutées par des sous-traitants payés directement, leurs noms et leurs conditions de paiement ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage / nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Nature des prestations	Montant hors T.V.A	Montant de la T.V.A	Montant T.V.A incluse

- **Montant sous-traité envisagé**

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage / nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux, leur acceptation au pouvoir adjudicateur ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature des prestations	Montant hors T.V.A	Montant de la T.V.A	Montant T.V.A incluse

ARTICLE 8 – DELAI D’EXECUTION – PENALITES POUR RETARD – PAIEMENTS INTERMEDIAIRES

8.1 Délai d'exécution

Le marché est passé pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible 2 fois pour une période d'un an.

La décision de reconduction est notifiée au titulaire au moins 2 mois avant l'échéance du marché. Le titulaire du marché ne peut refuser sa reconduction. Le titulaire du marché ne peut refuser sa reconduction.

La date prévisionnelle du commencement d'exécution des prestations est fixée au 26 avril 2021.

Les différentes phases de la prestation seront fixées dans le calendrier d'exécution présenté par le prestataire, après approbation par le maître d'ouvrage. Le point de départ de ces délais est fixé à compter de la date de notification du marché.

8.2 Pénalités pour retard

Les pénalités sont appliquées sans mise en demeure, sur simple constat du retard, sous réserve qu'il n'y ait pas eu d'arrêts temporaires acceptés par le maître d'ouvrage.

Pour le calcul du nombre de jours de retard, il n'est pas tenu compte ni du jour de la date limite, ni du jour de la date réelle de remise du document.

8.3 Paiements intermédiaires en fonction de l'exécution des prestations

Dès lors que le prestataire aura réalisé 50 % de la prestation pour laquelle il s'est engagé, il aura la faculté de présenter des factures intermédiaires correspondant à cette réalisation.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement*

Signature du pouvoir adjudicateur

à

Le

Le Maire, **Jean-Claude RAFFIN**

DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE¹

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant.

Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit en cours d'exécution du marché public.

A - Identification de l'acheteur

- Désignation de l'acheteur

COMMUNE DE MODANE
Hôtel de Ville
73500 MODANE

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

Hôtel de Ville
73500 MODANE

04 79 05 04 01

secretariat@modane.fr

B - Objet du marché

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 S37**C - Objet de la déclaration du sous-traitant.**

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

E - Identification du sous-traitant.

¹ Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

■ Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

■ Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*

■ Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ?

NON

OUI

■ Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article 135 du décret du 25 mars 2016)* :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

F - Nature et prix des prestations sous-traitées.

■ Nature des prestations sous-traitées :

■ Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

▪ Taux de la TVA :

▪ Montant maximum HT :

▪ Montant maximum TTC :

■ Modalités de variation des prix :

G - Conditions de paiement.

■ Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

■ Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

OUI

NON

(Cocher la case correspondante.)

H - Capacités du sous-traitant.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur dans le règlement de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-
-
-

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

(Cocher les cases correspondantes.)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 137 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Le titulaire produit en conséquence en annexe au présent formulaire :

OU

- l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
- une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 137 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

À _____, le _____ À _____, le _____

Le sous-traitant :

Le candidat ou le titulaire :

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

À _____, le _____
Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :

L - Notification de l'acte spécial au titulaire.

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

À _____ , le